

Plan d'action POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

2024-2025

À notre école

À l'École Belleau-Gagnon, la violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Nos résultats

En 2023-2024, une de nos priorités était de clarifier nos règles de vie et de fonctionnement.

Ainsi, par le biais du comité Vie active et récréations, nous avons mis en place un guide qui sert d'outil de référence, au niveau des règles de fonctionnement, et qui permet d'uniformiser les pratiques à l'école. Ce guide va certainement aider chaque intervenant à être plus efficace dans ses interventions et va faciliter la cohérence auprès des élèves. De plus, nous avons élaboré une matrice comportementale, approuvée par le CE, pour décrire les comportements attendus dans différents contextes de notre vie scolaire quotidienne. Aussi, nous vulgarisons les règles de l'école dans toutes les classes en même temps par Teams. Nous entamons également la mise en place du programme « Hors piste » pour faciliter le développement des compétences psychosociales des élèves et la promotion du bien-être à l'école.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse des résultats du test SEVEQ (2022-2023), nous constatons que les élèves se sentent globalement en sécurité à l'école (87%), aiment quand même venir à l'école (80%) et ont le goût d'apprendre à l'école (91%). Afin de continuer à nous améliorer, nous mettons l'accent sur l'enseignement des habiletés sociales, sur la promotion d'un milieu plus inclusif, sur un suivi rigoureux auprès des parents de nos élèves impliqués dans des situations de violence ou d'intimidation. Toutefois, nous avons à bâtir l'engagement (74%) et la consultation-participation des élèves à l'organisation d'activités de prévention de la violence (67%). En lien avec les actes de violence à caractère sexuel, quelques cas marginaux sont perceptibles (particulièrement le langage inapproprié), mais le personnel intervient immédiatement et dénonce au besoin. L'éducation à la sexualité aide beaucoup à améliorer le comportement des élèves relatif aux actes de violence à caractère sexuel.

Priorité(s) : (P1) Impliquer, au moins 1 fois par étape, les élèves à des activités visant à prévenir la violence et l'intimidation – (P2) Améliorer nos interventions auprès des élèves victimes et témoins de gestes de violence et d'intimidation, en prenant le temps d'assurer un suivi auprès d'eux et de leur famille – (P3) Offrir un milieu de vie qui favorise le bien-être des élèves et du personnel.



moi
j'agis

Définitions

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos actions pour prévenir la violence et l'intimidation

Enseigner les habiletés sociales - Former le personnel sur la résolution de conflits, les violences à caractère sexuel, etc. – Uniformiser les règles de vie école-service de garde – Impliquer les élèves dans le choix des comportements à améliorer – Impliquer les parents et les organismes communautaires pour la prévention de la violence sexuelle et l'acceptation des différences – Offrir des ateliers sur la cybersexualité et sur l'éducation à la sexualité - Etc.

Nos actions si on constate un geste de violence ou d'intimidation

Au moment où le geste est observé :

Le premier intervenant (l'adulte témoin) pose les actions suivantes : arrêter le comportement, protéger toutes les personnes impliquées et référer le cas selon les modalités prévues en toute confidentialité.

Le responsable du suivi agit auprès de la victime (la rassurer, assurer sa sécurité immédiate, lui poser des questions pour en savoir davantage, informer ses parents et la direction, etc.).

Sanctions possibles :

Les sanctions disciplinaires sont déterminées en fonction de l'analyse de la situation ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés. L'âge, la maturité, l'aptitude et l'intérêt de l'élève sont également pris en compte : arrêt d'agir ou retrait – Gestes de réparation – Réflexion écrite – Perte de privilège – Plan d'action et/ou d'intervention – Contrat d'engagement – Suspension interne ou externe – Rencontre policière au besoin – Procédures légales pour des élèves âgés de 12 ans et plus (violence à caractère sexuel) – Réintégration progressive au besoin – Etc.

**VIOLENCE ET
INTIMIDATION**
100%
**PRÉVENTION
INTERVENTION**

Mesures de soutien et d'encadrement :

Victime et témoin : intervenir rapidement – Évaluer la situation et les besoins de l'élève – Rencontre(s) de suivi – Impliquer les parents – Travail sur l'affirmation de soi (victime) – Valoriser la démarche entreprise et le rôle-clé des témoins – Établir un climat de confiance – Référer à des services externes au besoin – Etc.

Auteur : Intervention rapide – Rencontre(s) de suivi - Impliquer les parents – Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions – Ateliers d'habiletés sociales en lien avec la problématique – Référer à des services externes au besoin – Etc.

Suivi :

La direction ou la personne qu'elle désigne : s'assure que la situation a pris fin – S'assure du respect des engagements de l'auteur et de ses parents – Informe les élèves concernés (victime, témoins, auteurs) et leurs parents respectifs des démarches entreprises par l'école pour faire cesser la situation et fait une mise à jour régulière avec eux – Fait des suivis ponctuels selon les besoins – Maintient au besoin la collaboration avec les ressources ou les partenaires externes (violence à caractère sexuel) – S'assure du respect des recommandations du protecteur régional de l'élève et du CSSDN –

Moyens pour dénoncer ou signaler une situation

L'élève peut s'adresser à n'importe quel adulte dans l'école qui a l'obligation d'agir pour l'aider. Les parents peuvent communiquer directement avec la direction de l'école. En cas d'insatisfaction, le parent peut s'adresser au protecteur régional de l'élève.

Quelques ressources externes : ligne-ressource en agression sexuelle 24/7 : 1 888 933 9007 – Tel jeune : 1 800 263 2266 (message texte : 514 600 1002) – Jeunesse J'écoute : 1 800 668 6868

Pour signaler une situation dans le transport scolaire : (418) 838-8310 poste 27739 (ASSEZ)
(418) 888-0500 (sans frais pour Lotbinière)

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Dénoncer ou signaler

ce n'est pas « **STOOLER** »

Les parents ou les élèves majeurs peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@csnavigateurs.qc.ca

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement de l'École Belleau-Gagnon le 3 décembre 2024

Plan d'action
Pour un milieu
sain et sécuritaire



Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec